

LIEUX D'HISTOIRE ET DE MÉMOIRE  
DE LA [DÉPORTATION]  
EN SEINE-SAINT-DENIS (2)



Le camp de la cité de la Muette à Drancy

1941 - 1944

SZTAJMAN SURA  
VIVE  
EST ENTRÉE LE 6 JAN 1943

# DU [FRONTSTALAG 111] AU [CAMP DES JUIFS] (1940-1941)

**67 000 des 75 000 Juifs déportés de France sont partis de Drancy vers les «centres de mise à mort» de Pologne – selon l'expression de l'historien Raul Hilberg –, essentiellement à Auschwitz-Birkenau. Le nom de Drancy est aujourd'hui attaché à la mémoire et à l'histoire du Génocide des Juifs d'Europe.**

C'est en été 1941 que dans cette commune de la banlieue nord-est de Paris, aujourd'hui en Seine-Saint-Denis, la cité de la Muette a été transformée en camp d'internement et de rassemblement des Juifs. Mais un premier camp y est ouvert dès l'arrivée des Allemands à Paris, à l'été 1940.

La cité de la Muette est un ensemble d'habitations à bon marché (HBM) dont la construction débute en 1932. Conçue par les architectes Eugène Beaudouin et Marcel Lods, elle bénéficie rapidement d'une reconnaissance internationale. C'est notamment là que, pour la première fois, sont mises en œuvre à grande échelle les techniques de préfabrication. La cité comprend cinq tours de quatorze étages, démolies en 1976, associées à des bâtiments



**1. La cité de la Muette**

Photographiée en 1938 par Marcel Lods, l'un des architectes.



**2. Liste des prisonniers de guerre français internés au camp de Drancy**

Supplément du *Paris-soir* de juillet 1940.

bas en « peignes » ou en « redents », et à une construction de quatre étages en U, restée inachevée. Sa construction est en effet fortement malmenée par la crise économique.

En septembre 1939, le gouvernement de la Troisième République y interne des ressortissants allemands et autrichiens, vite transférés dans les camps du sud de la France du fait de l'avancée des troupes allemandes. Durant l'été 1940, c'est dans cet ensemble, partiellement habité depuis 1938 par la 22<sup>e</sup> légion de gendarmerie, que les autorités allemandes installent rapidement un camp.

Ce premier camp est le Frontstalag 111, destiné aux prisonniers de guerre français et aux internés civils britanniques. Ces derniers sont considérés par les autorités allemandes comme des « ressortissants de puissance



**3. Photographie de l'arrivée à Drancy des « rafles » d'août 1941**

Prise pour le journal *Le Matin* mais non publiée.

ennemie ». Il fonctionne en relation avec le camp installé à proximité dans le fort de Romainville aux Lilas et dont la référence administrative est alors la même. Les Allemands disposent également d'un autre Frontstalag à Saint-Denis où sont aussi internés des Britanniques.

Le site, vaste et bien situé à proximité de différentes gares, ne devient un camp d'internement pour les Juifs qu'à partir du 20 août 1941. La cité de la Muette reçoit alors plus de 4 200 Juifs rafles à Paris dans le cadre d'une vaste mesure de représailles après des attentats commis contre des soldats allemands. Depuis quelques semaines, le Frontstalag 111 avait été dissous et le site est donc libre pour recevoir ces Juifs, des hommes surtout étrangers arrêtés dans l'est de Paris.

Rien n'a été véritablement prévu pour leur arrivée. Le préfet de la Seine n'a appris que tardivement qu'il allait devoir assurer l'internement de ces personnes. Il réquisitionne le site et le place sous la responsabilité du préfet de police et du

commandant de la gendarmerie de la région parisienne. A eux de se charger de la sécurité du camp et de la discipline qui doit y régner ; à eux d'en rendre compte aux autorités allemandes qui se réservent toutes les décisions quant au sort des détenus.

Les Juifs sont internés dans le long bâtiment en « U », le « fer à cheval », qui a été ceinturé d'une double rangée de barbelés, où passe un chemin de ronde. Au centre, une cour intérieure est divisée en allées par d'autres barbelés ; aux endroits stratégiques, des miradors. Un bâtiment en brique rouge, appelé le « château rouge », sert de toilettes.



**4. Photographie allemande du camp de Drancy prise le 3 décembre 1942**

# UN [CAMP D'INTERNEMENT]

## (ÉTÉ 1941 – ÉTÉ 1942)

**En juin 1941, l'invasion de l'URSS par l'Allemagne nazie fait entrer le Parti communiste français dans la « lutte armée ». Aux attentats de la Résistance, l'Occupant répond de plus en plus par des représailles où les Juifs sont aussi pris pour cible.**

Au même moment, les services de la Gestapo installés à Paris mènent une politique de persécution des Juifs. Ainsi, alors qu'à Berlin la « solution finale de la question juive » est encore en préparation, à Paris le responsable SS du service des affaires juives, Theodor Dannecker, joue en la matière un rôle d'aiguillon auprès des autorités militaires allemandes, en poussant à l'internement de milliers de Juifs. Déjà, en mai 1941, il avait réussi à organiser la rafle de 3 700 Juifs ensuite transférés dans les camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers.

A Drancy, lorsqu'arrivent les victimes de la seconde rafle d'août 1941, l'improvisation est dramatique. Le préfet de la Seine n'a pu faire livrer que 1 200 lits superposés, sans paille ni couverture pour les 4 200 premiers internés. Les détenus manquent de tout, n'ayant pu emmener de bagages. L'alimentation est sommaire : 250 grammes de pain, trois soupes peu consistantes, bues dans de la vaisselle que les internés doivent partager, rarement de la viande. Les colis alimentaires sont tout d'abord interdits. Au bout de quelques semaines, les fenêtres des chambrées sont peintes en bleu pour éviter toute communication avec l'extérieur, notamment avec les familles. Aussi, très vite, la famine règne, comme le marché noir, alimenté par les gendarmes qui surveillent le camp. La dysenterie et les poux se propagent. Les premiers morts sont enregistrés fin octobre. Exceptionnellement, les Allemands doivent autoriser la libération début novembre 1941 de 750 Juifs. Des internés prennent également le risque de s'évader : une trentaine réussissent d'août 1941 à mars 1942.



**5. Une du journal Paris-soir du 12 septembre 1941 stigmatisant sept avocats raflés en août**

Les Juifs sont internés à 50 ou 60 par pièce où ils doivent rester, sans rien faire, avec seulement la possibilité de sortir une heure par jour. Un, puis deux appels rythment la journée. Une partie de l'organisation interne

Nr.:	Nome u. Vornamet	Geb.Dat.: Geb.Ort	NI. Nr.:	Wohnung:
1.	Abelanski Issak	3. 8.03 Buten/Russl.	3076	Paris XX <sup>e</sup> 12, Rue Ramponneau
2.	Abelmann Joseph	1. 7.97 Paris	4607	Paris 17 <sup>e</sup> 111 bis Rue de Courcelles
3.	About Henri	3.12.16 Paris	4695	Paris II <sup>e</sup> 45, Rue Bagnacoi
4.	Abrschkoff Issak	11. 4.10 Kobrin/Russl.	4757	Paris XI <sup>e</sup> 14, Rue Merkoem
5.	Abramowicz Jdel	11. 6.95 Odessa/Russl.	4941	Paris II <sup>e</sup> 45, Rue des Boulets
6.	Abramowicz Towis	19.10. 03 Gosarsinsk	5325	Paris 17 119 Avenue de St. Quer
7.	Abramowski Salomon	12. 4.02 Minsk/Russl.	5053	Paris 20 <sup>e</sup> 54, Rue d'Avron

6. Liste du second convoi d'otages juifs, parti vers Auschwitz le 5 juin 1942

du camp est confiée aux détenus, avec un responsable d'ensemble (François Montel à partir de janvier 1942, remplacé en mai par Georges Kohn), avec des chefs pour différentes parties du bâtiment, des responsables d'escaliers, un chef de chambre, un économiste, etc.

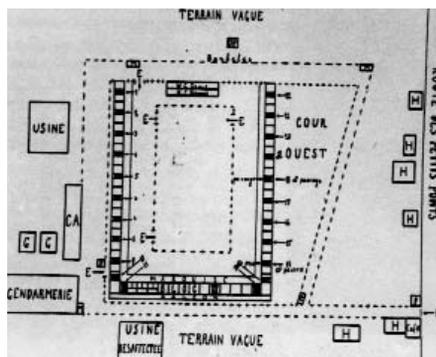
Quelques améliorations viennent ainsi corriger les carences initiales : d'autres lits arrivent et des douches sont installées. La Croix-Rouge puis l'UGIF (l'Union générale des Israélites de France) peuvent assurer des livraisons alors que les colis individuels sont autorisés à partir de novembre 1941. Les internés peuvent écrire une carte postale tous les quinze jours.

Tous les détenus vivent alors dans la peur des représailles allemandes qui mêlent à partir de décembre 1941 exécutions d'otages et annonces de déportations « vers l'Est ».

Le 15 décembre 1941, à la suite d'attentats de la Résistance particulièrement marquants, plus de 50 Juifs sont extraits du camp de Drancy et fusillés au mont Valérien. Dans la nuit du 12 au 13 décembre 1941, toujours en représailles, une nouvelle grande rafle de Juifs avait été menée à Paris par

l'administration militaire allemande, en vue de la déportation de 1 000 otages juifs : 743, presque tous Français, souvent de milieux aisés, sont finalement arrêtés et conduits au camp de Compiègne. 300 internés du camp de Drancy viendront compléter l'effectif du premier convoi de Juifs de France, qui part finalement le 27 mars 1942 pour Auschwitz.

Régulièrement, dans les semaines qui suivent, de nouveaux otages juifs sont choisis au camp pour être fusillés. Le 5 juin 1942, un nouveau convoi d'otages juifs (des hommes) quitte Compiègne, avec de nombreux anciens détenus de Drancy.



7. Plan non daté du camp de Drancy

# [ **CAMP DE TRANSIT** ] POUR AUSCHWITZ À PARTIR DE L'ÉTÉ 1942

**La « politique des otages » prend fin à l'automne 1942. Mais le sort des Juifs de France est depuis juin 1942 profondément bouleversé par le début de la « solution finale » à l'Ouest.**

Le 11 juin 1942, Adolf Eichmann réunit à Berlin ses représentants des services des affaires juives de France, de Belgique et des Pays-Bas pour lancer le programme de déportation systématique de l'ensemble des Juifs d'Europe de l'Ouest. Le 17 juillet au départ de Pithiviers et le 19 de Drancy via la gare du Bourget, Dannecker fait partir pour Auschwitz les deux premiers convois du nouveau programme. A l'arrivée du second, et pour la première fois, 375 Juifs de France



## **8. Quatre heures du matin**

Estampe de Georges Horan représentant un départ en déportation.

sont gazés après une sélection. Plus de 37 000 Juifs partent ainsi de France de mi-juillet à début novembre 1942.

Dans ce programme, Drancy devient le camp de rassemblement et de départ. Les déportés juifs y arrivent de toute la France : de la zone Nord occupée; de la zone Sud (avant comme après son invasion en novembre 1942 d'où ils sont livrés par le gouvernement de Vichy); puis de la zone italienne (située à l'est de la vallée du Rhône) en septembre 1943.

C'est la « rafle du Vel' d'Hiv' », les 16 et 17 juillet 1942, en région parisienne, qui fournit l'essentiel des premiers contingents à déporter. Les enfants, d'abord conduits dans les camps du Loiret, y sont séparés de leurs mères et beaucoup arrivent à Drancy durant la deuxième quinzaine d'août, pour être déportés. Leur arrivée à Drancy, seuls et démunis, marqua ceux qui y assistèrent : inimaginable.

Puis, grâce aux accords avec le gouvernement de Vichy qui souhaite éviter au maximum la déportation des Juifs français, les Allemands obtiennent la livraison de Juifs étrangers de zone Sud : les premiers internés, beaucoup de Juifs allemands ayant fui le nazisme, arrivent à Drancy le 6 août. Quatre jours plus tard, ils sont déportés à Auschwitz où les trois quarts sont immédiatement gazés. Les convois de zone Sud se succèdent vers Drancy durant tout le mois d'août 1942.



### 9. L'administration intérieure du camp

Photographie allemande prise le 3 décembre 1942.

Enfin, des arrestations individuelles, faites notamment par la Police française aux questions juives, amènent chaque jour quelques dizaines de personnes à Drancy. S'y joignent parfois des personnes arrêtées pour avoir aidé ou simplement marqué leur solidarité envers un Juif.

Au camp, le quotidien n'est plus scandé que par ces départs. A chaque fois, le même dispositif se répète. La veille, le chef d'escalier lit la liste des partants. Le lendemain matin, ils ont la tête rasée, sont fouillés et isolés dans une partie spécifique du camp où ils reçoivent un dernier repas et peuvent écrire une carte postale. Dès le soir ou le lendemain matin, c'est le départ en bus ou en camions pour la gare du Bourget où ils sont embarqués dans des wagons à bestiaux.

Du fait d'une législation allemande anti-juive complexe, des accords politiques passés avec Vichy et de la nécessité de préserver certains Juifs ressortissants de puissances encore amies, les nazis ont élaboré différentes catégories de « déportables » et de « non déportables ». A Drancy, ces derniers sont

installés dans une « réserve », où les SS puisent pourtant lorsqu'un convoi est incomplet.

L'angoisse de la déportation pèse pour tous. Les mères essayent de faire prendre en charge leurs enfants par des associations, les malades ont peur d'être guéris et de devoir partir, certains essayent de corrompre leurs gardiens alors que d'autres se portent volontaires pour ne pas être séparés de leurs proches. La faim fait aussi partie du quotidien et les conditions sanitaires sont déplorables. En général, les détenus ne passent que quelques jours à Drancy, et les sociabilités à peine créées sont brisées par les départs. L'espoir d'une libération est très faible : à peine 1 600 des dizaines de milliers de personnes qui transitent par Drancy le sont entre avril 1942 et le 1<sup>er</sup> juillet 1943.



### 10. Internés juifs dans une chambrée du camp

Photographie datant probablement de 1942.





**13. Intérieur du tunnel découvert en 1980**

s'incliner et rester immobile à la vue d'un Allemand : au moindre faux pas, bastonnades et humiliations publiques ont lieu. Par ailleurs, si la catégorisation entre « déportables » et « non déportables » est sujette à des évolutions complexes, l'arbitraire de Brunner peut se déchaîner brusquement, modifiant en un instant le statut d'un détenu. Même dans les camps annexes parisiens créés par Brunner (Lévitan, Austerlitz, Bassano), où les détenus trient les biens pillés aux Juifs, la peur de la déportation ne disparaît jamais.

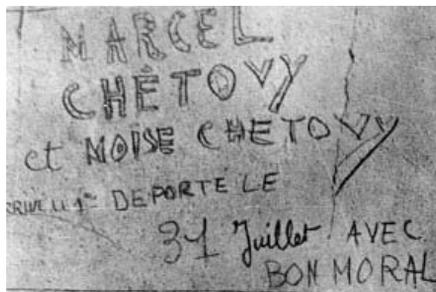
Aussi, l'espoir de s'évader ne quitte pas certains détenus : une tentative d'évasion par un tunnel échoue en novembre 1943. Impliqué avec une soixantaine d'autres internés, Robert Blum est déporté et remplacé par Georges Schmitt.

La composition des convois de déportation continue de se faire selon le « vivier » dont disposent les nazis. Or, l'évolution politique ne met plus à l'abri les Juifs français, déportés en nombre à partir du 2 septembre 1943.

Le même mois, la zone italienne cesse d'être un refuge : les Allemands l'occupent et commencent leur « chasse aux Juifs ».

Le dernier important convoi de la « solution finale » est formé à Drancy le 31 juillet 1944 avec près de 1 300 Juifs, dont 330 enfants. Le 17 août, Brunner quitte la France emmenant en otage avec lui les 51 derniers déportés de Drancy. Le lendemain, le camp est libéré : il n'y reste que 1 386 internés. Jusqu'au bout de l'Occupation donc, c'est Drancy qui sert de camp de transit pour les Juifs déportés et exterminés dans ce que les nazis ont appelé la « solution finale de la question juive ». Au total, environ 80 000 personnes y ont été internées.

Si plus des trois quarts des Juifs de France sont encore en vie à la fin de l'Occupation, plus de 74 000 ont été déportés depuis la France occupée, dont 67 000 de Drancy, essentiellement vers Auschwitz et Sobibor. 58,8 % ont été gazés à l'arrivée et seulement 3,5 % sont revenus des camps.



**14. Graffiti Marcel et Moïse Chetov daté de 1944**

## LE LIEU ET SA [ MÉMOIRE ]

**A la Libération, le « U » sert un temps à l'internement de collaborateurs, alors que les gendarmes cohabitent dans les tours avec des soldats américains. En 1948, le « U » retrouve sa vocation de logement social.**

Des commémorations ont lieu dès l'immédiat après-guerre sur le site de la cité de la Muette, à l'emplacement de l'ancien camp. Elles sont organisées principalement par les associations de survivants et par le Consistoire israélite de Paris. Ces mêmes acteurs tentent en vain d'y élever un monument à la mémoire des internés et déportés du camp de Drancy. Une première plaque commémorative est toutefois posée en 1947. Les premiers témoignages sur le camp sont édités : en 1946, Georges Wellers, un ancien déporté qui va devenir un des historiens du sujet, publie *De Drancy à Auschwitz*. Drancy fait aussi la « Une » des journaux en 1947 lors du procès des gendarmes français, anciens gardiens du camp.

Mais c'est à Paris que se déroulent depuis 1945 les principales cérémonies commémorant le souvenir de la déportation des Juifs de France. D'abord à la synagogue des Juifs de France, rue de la Victoire et au cimetière du

Père-Lachaise, puis au Mémorial du martyr juif inconnu, rue Geoffroy l'Asnier.

En 1963 le maire de Drancy, Maurice Nilès fait adopter par son conseil municipal le projet de construction d'un « monument à la mémoire des victimes du nazisme mortes en déportation après leur internement au camp de Drancy ». Le projet est notamment soutenu par l'Amicale des internés et déportés de Drancy, association présidée par Yves Jouffa, détenu au camp, résistant et militant politique, futur président de la Ligue des Droits de l'Homme. En 1971, un Comité de soutien composé de plusieurs associations est mis en place et un concours est ouvert en 1972 : le sculpteur Shlomo Selinger en est le lauréat. Le monument est inauguré en mai 1976. En 1988, le Comité de soutien, devenu le Comité national du Mémorial du camp de Drancy, installe un wagon témoin. Protégé depuis 1990 au titre des Monuments historiques, il abrite une



**15. Monument aux déportés de Shlomo Selinger. Au second plan, le wagon témoin**



**16. Plaque commémorative apposée en 1947, remplacée en 1965 et toujours visible dans la cité**

exposition. Des associations la font vivre. L'une d'entre elles, le Conservatoire historique du camp de Drancy, propose également une exposition et accueille visiteurs et scolaires.

Une première tentative de protection de la cité de la Muette au titre des Monuments historiques échoue en 1976, alors que le ministère de la Défense achève la démolition des tours pour édifier une nouvelle caserne. Une plaque commémorative ainsi qu'une maquette d'un des gratte-ciel détruits, sont toutefois conservées dans le hall principal de la nouvelle caserne.

Le 25 mai 2001, Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, signe l'arrêté de classement Monument historique de la cité de la Muette, en tant que « haut lieu de la mémoire nationale », mais également comme « réalisation architecturale et urbanistique majeure du XX<sup>e</sup> siècle ». Les façades et les toitures sont ainsi protégées, ainsi que les escaliers et leurs cages, les caves, le sol de la cour. Le tunnel d'évasion des déportés est classé Monument



**17. Destruction des tours de la cité de la Muette, qui a lieu entre 1974 et 1976**

historique le 6 mai 2002. Depuis, une partie des fenêtres a été changée, en respectant le dessin original conçu par Jean Prouvé. D'autres travaux de remplacement doivent suivre.

En face de la cité de la Muette, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah doit ouvrir en 2011 ou 2012 son futur centre de mémoire et d'histoire, pour prolonger le souvenir et comprendre l'histoire de ce lieu et des événements qui s'y sont déroulés.



**18. La pose de nouvelles huisseries mises au point par l'architecte en chef des Monuments historiques, un chantier qui a fait l'objet d'une étude et d'un suivi scientifiques**

« Dans la collection Patrimoine en Seine-Saint-Denis, la série sur les lieux d'histoire et de mémoire de la Déportation est un outil de sensibilisation et de compréhension d'une période particulièrement douloureuse de l'histoire du territoire départemental.

Durant la Seconde Guerre mondiale, la cité de logements de la Muette à Drancy, le fort de Romainville aux Lilas, les gares de Drancy-Le Bourget et de Bobigny et, enfin, le quai aux bestiaux de Pantin ont été temporairement détournés de leurs vocations et s'en trouvent aujourd'hui définitivement inscrits dans l'Histoire nationale.

Emmanuel Constant, Vice-président chargé de la culture, et moi-même souhaitons rappeler l'histoire de ces lieux, nécessaire au respect de la mémoire qui désormais leur est liée : celle de milliers d'hommes et de femmes victimes de l'idéologie nazie. »

**Claude Bartolone**

*Président du Conseil général*

*Député de la Seine-Saint-Denis*

## CRÉDITS

### En couverture

Graffiti inscrit par Sura Sztajman, déportée à Auschwitz le 9 février 1943 par le convoi n°46, Conservatoire historique du camp de Drancy, photo Jean-Bernard Vialles (SRI/Département de la Seine-Saint-Denis, 2009, détail) ; Baraque de fouille et enfants, estampe de Georges Horan (Mémorial de la Shoah/CDJC) ; cité de la Muette, 2007, photo Guy Bréhiner (service du Patrimoine culturel, Conseil général de la Seine-Saint-Denis)

### Texte

Thomas Fontaine, historien et Benoît Pourreau, historien, (service du Patrimoine culturel, Conseil général de la Seine-Saint-Denis)

### Photographies

Cité de l'Architecture et du Patrimoine, centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle : 1 • Raymond Liegiebel, *Une commune dans l'histoire de France* : 2 • MRN : 3 BNF : 4, 9 • Conseil général de la Seine-Saint-Denis, service du Patrimoine culturel : 5, 15, 16, 18 • SHD ministère de la Défense : 6 • FNDIRP, fonds Strasser : 12

Mémorial de la Shoah/CDJC, fonds F. Van Kote : 8, 10 CICR : 11 • Jacques Durin : 13 • Archives municipales de Drancy : 17 • AFMA : 7, 14

### Remerciements

Raphaël Chemouni, Vincent Guigueno, Denis Peschanski, Lucien Tinader, Académie d'architecture

### BIBLIOGRAPHIE

Serge KLARSFELD, *La Shoah en France*, Fayard, 2001 ; Denis PESCHANSKI, *La France des camps*, Gallimard, 2002 ; Anne GRYNBERG, *Les camps de la honte*, La Découverte, 1999 ; Renée POZNANSKI, *Les Juifs en France durant la Seconde guerre mondiale*, Hachette, 1997 ; Maurice RAJFUS, *Drancy un camp de concentration très ordinaire*, ed. Many, 1991

### Direction éditoriale de cette série

Jean-Barthélemy Debost et Benoît Pourreau (service du Patrimoine culturel, Conseil général de la Seine-Saint-Denis)

### Mise en page

Krzysztof Sukiennik

Le service du Patrimoine culturel du Conseil général de la Seine-Saint-Denis participe à la compréhension de l'histoire du territoire et de ses habitants à partir des données archéologiques et de l'inventaire du patrimoine bâti.

**Conseil général de la Seine-Saint-Denis**

**Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, service du Patrimoine culturel**

93006 Bobigny Cedex — 01 43 93 75 32 — ppeletier@cg93.fr — www.atlas-patrimoine93.fr — www.seine-saint-denis.fr